Nations Unies E/CN.6/2013/NGO/178

Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-septième session
4-15 mars 2013
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e^ siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par la National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

12-63836X (F)

Merci de recycler

Déclaration

La National Alliance of Women's Organizations (NAWO) regroupe plusieurs organisations de femmes (services, sensibilisation et mobilisation des pouvoirs publics, réseaux, mono- ou plurithématiques) actives sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale. Tous les membres de l'Alliance doivent adhérer à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Programme d'action de Beijing. Ces instruments internationaux réconcilient les groupes (religieux, par exemple) qui seraient autrement en désaccord. Tous les membres de l'Alliance aspirent à l'égalité entre les sexes et à l'exercice des droits fondamentaux des femmes dans le monde entier et au sein de leur foyer. Étant donné que la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes sévit partout dans le monde et empêche cruellement les femmes et les filles, y compris les enfants en bas âge et les très jeunes filles, de jouir de leurs droits et de mener une vie convenable, l'Alliance estime que la session de deux semaines de la Commission de la condition de la femme, en dépit de son utilité et de son issue que nous espérons satisfaisante, est insuffisante. C'est pourquoi l'Alliance exhorte la Commission de la condition de la femme à prévenir et à éliminer toutes les formes de violence en mettant en place un nouveau mécanisme qui conférerait plus de pouvoirs et permettrait ainsi d'atteindre plus rapidement notre objectif commun.

À cet effet, la NAWO apporte son soutien à la proposition de convention des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Rashida Manjoo, qui bénéficie de l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les instruments actuels ont été améliorés au fil des années avec l'ajout des recommandations générales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, notamment de la recommandation générale n° 19, et de nombreuse initiatives telles que la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », lancée en 2008 par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, qui rassemble les acteurs autour d'objectifs spécifiques dans la lutte contre la pandémie mondiale de violence à l'égard des femmes, tandis que les investissements consacrés aux programmes du Nord et du Sud visent à prévenir et soulager les souffrances. En outre, depuis les années 1990, les efforts des organisations de femmes, des experts et des gouvernements qui se sont engagés ont considérablement modifié la sensibilité du public à ce problème. Cette violence est désormais largement reconnue comme un grave problème de droits fondamentaux et de santé publique qui concerne tous les secteurs de la société.

En revanche, la cause fondamentale – le cercle vicieux de l'inégalité entre les sexes, aggravée par la violence, qui à son tour renforce l'inégalité entre les sexes – est trop souvent mal connue et mal comprise. Cette méconnaissance conduit à multiplier les réponses à ce problème et à se concentrer sur certaines manifestations de violence à l'égard des femmes et des filles comme le viol, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et forcé et les violences domestiques, sans pour autant modifier les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes en mettant fin à la pauvreté, en permettant aux femmes d'avoir le contrôle de leurs terres et de leurs autres biens, en améliorant leurs chances et leurs résultats en matière d'éducation, en mettant fin à la discrimination en matière d'économie, d'emploi, de rémunération et de promotion, et en adoptant des approches

impopulaires pour remédier à l'absence relative des femmes dans la politique et les autres processus décisionnels, et en permettant ainsi aux femmes de s'émanciper. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes, Lakshmi Puri, a déclaré que nous devons transformer ce cercle vicieux en un cercle vertueux en modifiant les attitudes et en luttant contre les stéréotypes qui sont à l'origine de cette violence. Nous devons offrir aux femmes l'accès aux opportunités économiques, assurer leur participation sur un pied d'égalité à la vie publique et politique, abroger les lois et les pratiques qui entretiennent la discrimination à leur égard et veiller à ce que les environnements, y inclus les écoles et les rues, soient sans danger pour les femmes et les filles. Tout cela constitue le socle d'une stratégie globale de prévention.

Une nouvelle convention des Nations Unies pourrait indiquer clairement que l'inégalité entre les sexes est la cause sous-jacente de la violence à l'égard des femmes et des filles et que toutes les formes de violence sexiste ne font qu'accentuer cette inégalité, et encouragerait l'adoption d'une réponse plus globale à ces problèmes majeurs. Elle permettrait également d'identifier, de définir et de recommander des actions pour des groupes spécifiques de femmes et des situations exigeant des stratégies différentes (les femmes handicapées, les femmes jeunes et âgées, les jeunes filles et celles en bas âge, les veuves, les lesbiennes, les femmes de tous âges célibataires ou n'ayant jamais été mariées, par exemple).

La NAWO soutient également les représentants du Fonds des Nations Unies pour la population qui, lors d'une réunion récente, ont appelé à l'inscription de la violence à l'égard des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015 et ont demandé la création d'un objectif global sur l'autonomisation des femmes, avec comme cible assortie d'indicateurs spécifiques la violence à l'égard des femmes.

La NAWO entretient une relation spéciale avec le Lobby européen des femmes. Avec ses organisations apparentées au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord, elle forme le United Kingdom Joint Committee on Women, l'organe de coordination du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Alliance est fière d'appartenir à une infrastructure européenne regroupant des organisations non gouvernementales (ONG) de femmes engagées auprès des Nations Unies et à l'échelle internationale dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il est important de voir différentes régions, y compris celles les moins développées d'Europe, œuvrer à la résolution de ce problème international, et l'Alliance se félicite de l'initiative conjointe de la Commission européenne et d'ONU-Femmes « Le Printemps des femmes », un nouveau programme régional qui s'adresse à la région du Sud de la Méditerranée.

En Europe, les approches largement reconnues en matière de prostitution ont également connu des développements importants. Depuis de nombreuses années, la définition de la prostitution fait débat : certains l'identifient comme un choix librement consenti et vierge de tout stigmate émotionnel, mental ou social – un travail comme un autre – qu'ils appellent « prostitution volontaire », et donc « travail du sexe », et d'autres la voient comme une transaction par laquelle les hommes usent de leur pouvoir et paient pour utiliser le corps des femmes et des filles – parfois très jeunes – en exerçant d'autres formes de violence à leur égard et qu'ils qualifient de « prostitution forcée ». Pour la NAWO, il est primordial de comprendre la force comme une coercition au moyen d'un couteau ou d'un

emprisonnement physique mais aussi comme une expérience vécue dans diverses circonstances et événements de la vie.

Avec une écrasante majorité en accord avec cette vision, le Conseil de l'Europe a inscrit un grand nombre de facteurs, autres que personnels, que les États doivent prendre en compte pour régler ce problème. Les vulnérabilités individuelles (les aspects pathologiques liés à la santé mentale, au manque d'estime de soi, aux négligences ou abus subis pendant l'enfance ou à la toxicomanie) et les problèmes structurels (pauvreté, instabilité politique/guerre, inégalité entre les femmes et les hommes, inégalité des chances, manque d'éducation ou de formation professionnelle) peuvent avoir un impact très négatif sur les prostitué(e)s. Il est important que nul ne se sente « forcé » à se prostituer, fût-ce par les circonstances. C'est l'intérêt de l'approche néo-abolitionniste : elle montre clairement que c'est à la demande qu'il faut s'attaquer et non à l'offre.

Cela a conduit certains pays à dépénaliser la prostitution et à légiférer afin de pénaliser la rétribution d'actes sexuels. Ces mesures ne font pas l'unanimité et certaines pratiques perdurent. Néanmoins, en période d'austérité et de conflit, des filles de plus en plus jeunes sont vendues à des maisons closes et contraintes à des relations sexuelles quotidiennes avec de nombreux hommes tandis que des femmes désespérées, comme les veuves qui ont déjà souffert de pratiques traditionnelles néfastes, s'adonnent à la prostitution pour pouvoir vivre et nourrir leurs enfants.

En vue de la préparation de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, 70 ONG de femmes du Royaume-Uni, en collaboration avec des experts et autres intéressés, se sont régulièrement rencontrées afin de contribuer au succès de cette réunion primordiale. Le Groupe de liaison avec les ONG britanniques pour la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, géré par la NAWO, a vocation pour assurer la liaison entre ses membres et le Gouvernement du Royaume-Uni et, par leur intermédiaire, à influencer l'Union européenne qui s'exprime d'une seule voix à la Commission de la condition de la femme, le tout afin de parvenir à une issue satisfaisante. Nos réseaux y travaillent avec d'autres réseaux à travers le monde, et nous suivrons la mise en œuvre des recommandations à l'issue de la session. Nous avons proposé d'inscrire le statut et les droits des veuves parmi les questions urgentes à l'ordre du jour et nous espérons que les besoins et les préoccupations de ce groupe vulnérable et durement traité seront spécifiquement mentionnés dans les documents, et que cette décision sera étudiée l'an prochain si elle n'est pas abordée lors de la cinquante-septième session. Les efforts des ONG de femmes doivent être reconnus et renforcés, même lorsque celles-ci sont menacées pour leur participation aux travaux des Nations Unies.

Recommandations

La NAWO exhorte les États membres participant à cette session à :

- S'abstenir d'attaquer le texte énonçant les droits difficilement acquis par les gouvernements progressistes et les femmes, qui permettent à ces dernières de prendre des décisions, de mener une vie plus saine et plus viable du point de vue économique et d'élever des enfants en bonne santé;

- Convenir d'un document final qui permettra réellement de progresser vers la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles;
- Songer sérieusement à adopter une nouvelle convention des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes;
- Demander à tous les gouvernements de maintenir un niveau de financement élevé pour ONU-Femmes ainsi que pour l'aide et le développement, notamment en cette période de crise financière internationale;
- S'inspirer de la définition de la force du Conseil de l'Europe s'agissant de la prostitution.